



Gérer - PROGRAMME

ATELIER : SE PREPARER AU PASSAGE A LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Code : PR1152097181

Modalités

Durée :

3.00 heures soit 0.50 jour(s).

Intervenant :

Elsa GONANO - CGA MP

Profils des apprenants :

- Entrepreneurs, micro-entrepreneurs, dirigeants de TPE,

Prérequis :

- Avoir participé à une session d'information animé par la DGFIP (webinaire) sur la réforme de la facturation électronique

Effectif :

- Minimal : 6
- Maximal : 10

Lieu :

CGA MP 13 avenue Jean GONORD 31500 TOULOUSE

Tarifs :

- Adhérent : 80.00 HT - 96.00 TTC
- Non Adhérent : 80.00 HT - 96.00 TTC

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 11 février 2026



Gérer - PROGRAMME

ATELIER : SE PREPARER AU PASSAGE A LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Description du programme

Cet atelier a pour objectif de rendre plus concret la mise en place de cette réforme en vous aidant à établir les critères de choix de votre PA mais aussi en vous proposant une méthode de préparation par étapes. Il se conclura par une démonstration de l'utilisation d'une PA : "jefacture.com"

Objectifs pédagogiques

- Identifier et comprendre ses obligations applicables dans le cadre de la réforme
- Comprendre le rôle des Plateformes Agréées
- Connaître le fonctionnement d'une PA (Démonstration de "jefacture.com")
- Savoir choisir sa PA grâce à l'établissement de sa liste de critères
- Connaître les phases de préparation de la mise en place de la facture électronique sans son entreprise.

Contenu de la formation

- - Rappels : les entreprises concernées, les obligations, le fonctionnement general, le calendrier officiel
- - Facture électronique : définition et natures
- - Les phases de votre préparation
- - Plateformes Agréées : rôle et fonctionnement
- - La liste de vos besoins et l'établissement de vos critères de choix d'une PA
- - Démonstration : je facture.com

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 11 février 2026



Gérer - PROGRAMME

ATELIER : SE PREPARER AU PASSAGE A LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques:

- Alternance de séquence théoriques et pratiques.
- Le ppt de présentation est remis à la fin

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation:

- Suivi : Feuilles d'émargement Attestation de fin de formation individuelle Questionnaire stagiaire
- Évaluation : Quiz au démarrage. L'évaluation est réalisée tout au long de la formation à travers des cas pratiques personnalisés. Le stagiaire évalue sa progression à l'issue de la formation, confirmée par l'intervenant.

Qualité et indicateurs de résultats :

Evaluation de la satisfaction du stagiaire

Accessibilité :

- Vous êtes en situation particulière ? Contactez le service formation pour répondre aux besoins spécifiques liés à votre handicap à s.douhet@cgamp.asso.fr
- Inscriptions au plus tard, 8 jours avant la formation.
- Prise en charge possible par votre FAF/OPCO, renseignements s.bley@cgamp.asso.fr

Financement :

Prise en charge par votre FAF ou OPCO possible selon critères d'éligibilités. Plus de renseignements contactez Sophie DOUHET à s.douhet@cgamp.asso.fr

Conditions d'inscription :

Inscriptions au plus tard, 4 jours avant le début de la formation.
Si demande de prise en charge, inscriptions 30 jours avant le début de la formation.



Gérer - PROGRAMME

ATELIER : SE PREPARER AU PASSAGE A LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Contact :

Sophie DOUHET - Responsable Service Formation du CGA MP

s.douhet@cgamp.asso.fr

05 62 16 73 54

06 12 25 12 78

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |

Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 11 février 2026